

Le recueil des actes administratifs du SIED 70 a pour objet d'assurer la publicité des délibérations du Bureau, du Conseil d'exploitation de la régie des énergies renouvelables et du Comité. Ce recueil n°33 concerne celles du Comité syndical des 26 avril et 13 mai 2014 ainsi que les délibérations du Bureau syndical et du Conseil d'exploitation des 20 mai et 29 juillet 2014.

Ce recueil doit être tenu à disposition du public dans chaque mairie. Le public en est informé par voie d'affichage.

COMITE SYNDICAL : SÉANCE DU 26 AVRIL et DU 13 MAI 2014***PV de l'élection des membres du Bureau syndical***

Le Comité syndical a procédé au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection de son président, le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins : 456, nombre de bulletins blancs ou nuls : 17,

Nombre de suffrages exprimés : 439 dont 439 pour Monsieur Jacques ABRY qui a été élu Président du SIED 70.

Détermination du nombre de Vice-présidents

Le Comité syndical fixe à 6 le nombre des Vice-présidents du syndicat.

Election du 1^{er} Vice-président

Le Comité syndical a procédé au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection du 1^{er} Vice-président après que Monsieur Gilles MARTINET, délégué LA LANterne-ET-LES-ARMONTS ait fait acte de candidature.

Les résultats du vote sont les suivants :

Nombre de bulletins : 449, nombre de bulletins blancs ou nuls : 17,

Nombre de suffrages exprimés : 432 dont 432 pour Monsieur Gilles MARTINET qui a été élu 1^{er} Vice-président du SIED 70.

Election du 2^{ème} Vice-président

Le Comité syndical a procédé au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection du 2^{ème} Vice-président après que Monsieur Robert BOURQUIN, délégué de COISEVAUX ait fait acte de candidature.

Les résultats du vote sont les suivants :

Nombre de bulletins : 449, nombre de bulletins blancs ou nuls : 41,

Nombre de suffrages exprimés : 408 dont 408 pour Monsieur Robert BOURQUIN qui a été élu 2^{ème} Vice-président du SIED 70.

Election du 3^{ème} Vice-président

Le Comité syndical a procédé au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection du 3^{ème} Vice-président après que Monsieur Raymond BILQUEZ, délégué de FRANCHEVELLE ait fait acte de candidature.

Les résultats du vote sont les suivants :

Nombre de bulletins : 447, nombre de bulletins blancs ou nuls : 51,

Nombre de suffrages exprimés : 396 dont 396 pour Monsieur Raymond BILQUEZ qui a été élu 3^{ème} Vice-président du SIED 70.

Election du 4^{ème} Vice-président

Le Comité syndical a procédé au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection du 4^{ème} Vice-président après que Messieurs Yvon KIEBER, délégué de VESOUL et Jean-Marc JAVAUX, délégué de FROTEY-LES-VESOUL aient fait acte de candidature.

Les résultats du vote sont les suivants :

Nombre de bulletins : 446, nombre des bulletins blancs ou nuls : 10

Nombre de suffrages exprimés : 436 dont : 133 pour Monsieur Yvon KIEBER

303 pour Monsieur Jean-Marc JAVAUX qui a été élu 4^{ème} Vice-président du SIED 70.

Election du 5^{ème} Vice-président

Le Comité syndical a procédé au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection du 5^{ème} Vice-président après que Messieurs Yvon KIEBER, délégué de VESOUL, Pascal GAVAZZI, délégué de LURE et Denis DUMAIN, délégué de CORRE aient fait acte de candidature.

Les résultats du vote sont les suivants :

Nombre de bulletins : 435, nombre des bulletins blancs ou nuls : 10

Nombre de suffrages exprimés : 425 dont 204 pour Monsieur Pascal GAVAZZI, 162 pour Monsieur Denis DUMAIN et 59 pour Yvon KIEBER.

Après que Monsieur Yvon KIEBER ait retiré sa candidature, le 2^{ème} tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins : 425, nombre des bulletins blancs ou nuls : 14

Nombre de suffrages exprimés : 411 dont : 166 pour Monsieur Denis DUMAIN

245 pour Monsieur Pascal GAVAZZI qui a été élu 5^{ème} Vice-président du SIED 70.

Election du 6^{ème} Vice-président

Le Comité syndical a procédé au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection du 6^{ème} Vice-président.

Les résultats du vote sont les suivants :

Nombre de bulletins : 415, nombre des bulletins blancs ou nuls : 9

Nombre de suffrages exprimés : 406 dont : 154 pour Monsieur Jacques THEULIN,

252 pour Monsieur Jean-Luc QUIVOGNE qui a été élu 6^{ème} Vice-président du SIED 70.

Election du Secrétaire

Le Comité syndical a procédé au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection du Secrétaire.

Les résultats du vote sont les suivants :

Nombre de bulletins : 374, nombre des bulletins blancs ou nuls : 20

Nombre de suffrages exprimés : 354 dont : 354 pour Monsieur Joël DAVAL, délégué de la commune de BREUCHOTTE qui a été élu Secrétaire

Election du Secrétaire Adjoint

Le Comité syndical a procédé au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection du Secrétaire Adjoint

Les résultats du vote sont les suivants :

Nombre de bulletins : 374, nombre des bulletins blancs ou nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 373 dont : 373 pour Monsieur Yannick MULLER, délégué de la commune de CULT qui a été élu Secrétaire Adjoint.

Election des membres du Bureau

Le Président, après avoir fait appel aux candidats potentiels, a invité l'assemblée à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des 10 membres du Bureau.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 340, nombre de bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 4

Nombre de suffrages exprimés : 336

M. Nicolas EMONIN, délégué de la commune d'Ainville,	: 286 voix	élu
M. Jean-Pierre FOUQUET, délégué de la commune d'Autet	: 275 voix	élu
M. Jacques THEULIN, délégué de la commune de Villers-Le-Sec	: 269 voix	élu
M. Jacques HEZARD, délégué de la commune de Bucey-Les-Traves,	265 voix	élu
M. Christian TERRASSON, délégué de la commune de Pontcey	: 251 voix	élu
M. Damien TAUNAY, délégué de la commune d'Abelcourt,	: 244 voix	élu
M. Jean-Michel ADREY, délégué de la commune d'Echenoz-La-Méline:	242 voix	élu
Mme Viviane CARSANA, déléguée de la commune de Gevigney-Et-Mercey	240 voix	élue
M. Denis DUMAIN, délégué de la commune de Corre	: 233 voix	élu
M. Daniel NOURRY, délégué de la commune de Magny-Vernois	: 223 voix	élu
M. Yvon KIEBER, délégué de la Ville de Vesoul	: 217 voix	/
M. Raymond GOGNIAT, délégué de la commune de Frahier-Et-Chatebier	: 180 voix	/
M. Alexis REMERY, délégué de la commune de Fouchécourt	: 179 voix	/
Mme Michèle DURAND MIGEON, déléguée de la commune de Pin	: 111 voix	/

DELIBERATION N° 1 : Délégations du Comité au Président et au Bureau

Le Comité syndical décide de transférer au Président du SIED 70 les délégations suivantes :

- 1/ Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 2/ Diriger les travaux du syndicat ;
- 3/ Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférant ;
- 4/ Réaliser les lignes de trésorerie sur la base des plafonds convenus avec l'organisme bancaire ;
- 5/ Représenter le SIED 70 soit en demandant, soit en défendant, fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.

Il donne délégation au Bureau de toutes ses attributions à l'exception, d'une part, de celles transférées au Président et, d'autre part, des suivantes :

- 1/ Vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- 2/ Approbation du compte administratif ;
- 3/ Prises de dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L.1612-15 ;
- 4/ Décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- 5/ Adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- 6/ Délégation de la gestion d'un service public ;
- 7/ Prises de dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville».

DELIBERATION N° 2 : Indemnité de fonction et frais de déplacement

Le Comité syndical décide du versement au président de l'indemnité au taux de 100% du barème correspondant à la population du SIED 70 (247 674 habitants), soit 37,41% de l'indice brut 1015.

Il accorde une indemnité globale maximale égale à 48% de l'indice brut 1015 à ceux des 6 vice-présidents qui auront reçu une délégation.

Le Comité syndical charge le président d'effectuer la répartition de cette indemnité globale entre les vice-présidents délégués dans les conditions de la réglementation en vigueur.

Le Comité syndical décide du versement d'indemnités de déplacement aux membres du Bureau et des autres instances créées par le SIED 70 qui ne bénéficieraient pas d'indemnités de fonction, dans les conditions de l'article L5211-13 du Code général des collectivités territoriales.

DÉLIBÉRATION N° 3 : Règlement intérieur

Le Comité syndical adopte le projet de règlement intérieur (joint en annexe) étant précisé qu'il pourra être amendé ou complété après délibération du Comité.

DÉLIBÉRATION N° 4 : Financement du CAS-FACÉ

Le Comité syndical charge le Président de présenter une requête auprès du Préfet concernant le maintien ou le retour au régime rural d'électrification des communes pouvant changer de régime.

DELIBERATION N° 5 : Désignation des membres du Conseil d'exploitation de la Régie des énergies renouvelables

Le Comité syndical désigne Messieurs Jacques ABRY, Gilles MARTINET, Jean-Marc JAVAUX, Robert BOURQUIN et Raymond BILQUEZ comme membres du Conseil d'exploitation de la régie des énergies renouvelables.

DÉLIBÉRATION N° 6 : Désignation du directeur de la Régie des énergies renouvelables

Le Comité syndical approuve la proposition du Président de désigner Monsieur Jean-Paul BARSOT comme directeur de la Régie des énergies renouvelables.

DÉLIBÉRATION N° 7 : Commission d'appel d'offres du syndicat

Le Comité syndical désigne d'une part, Messieurs Gilles MARTINET, Robert BOURQUIN, Raymond BILQUEZ, Jean-Marc JAVAUX et Pascal GAVAZZI membres titulaires de la commission d'appel d'offres du syndicat et, d'autre part, Messieurs Jean-Luc QUIVOGNE, Joël DAVAL, Yannick MULLER, Nicolas EMONIN et Jean-Pierre FOUQUET, membres suppléants de cette commission.

DÉLIBÉRATION N° 8 : Commission de délégation de service public du syndicat

Le Comité syndical désigne d'une part, Messieurs Gilles MARTINET, Robert BOURQUIN, Raymond BILQUEZ, Jean-Marc JAVAUX et Pascal GAVAZZI membres titulaires de la commission de délégation de service public du syndicat et, d'autre part, Messieurs Jean-Luc QUIVOGNE, Joël DAVAL, Yannick MULLER, Nicolas EMONIN et Jean-Pierre FOUQUET, membres suppléants de cette commission.

CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE EnR : SÉANCE DU 20 MAI 2014**DELIBERATION N°1 – Election du Président et du Vice-président**

Le Conseil d'exploitation a procédé au vote : Messieurs Jacques ABRY et Gilles MARTINET, sont respectivement élus, président et vice-président de la régie des énergies renouvelables après vote à bulletin secret par 4 voix pour et une abstention.

DELIBERATION N°2 – Chaufferie de Marnay

Le Conseil d'exploitation approuve le projet des travaux de construction de la chaufferie automatique au bois de Marnay et de son réseau de chaleur devant desservir un ensemble de bâtiments publics et privés, et le dossier de consultation des entreprises présenté par Monsieur le Président. Le projet comporte : 2 chaudières bois de 300 kW chacune, 1 chaudière fioul de 80 kW, 25 sous-stations d'une puissance globale de 1 120 kW et 1 réseau de chaleur long d'environ 1 300 ml.

BUREAU SYNDICAL : SÉANCE DU 20 MAI 2014**DELIBERATION N°1 – Programmation des travaux**

Le Bureau syndical précise que les engagements et les restes à réaliser budgétaires sont les suivants à l'issue de cette seconde programmation de l'année 2014 :

Programmes de travaux		Montant global HTVA des travaux prévus au BP 2014	Montant global HTVA validé par le Bureau le 21 janvier 2014	Montant global HTVA validé par le Bureau le 20 mai 2014	Montant global HTVA des travaux connus au 20 mai 2014	Montant global HTVA de l'enveloppe restante au 21 mai 2014
TRAVAUX SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE						
FACE	tranche A/B : renforcement	2 200 000 €	1 859 000 €	381 300 €	2 240 300 €	-40 300,00
	tranche A/B : extension	500 000 €	365 000 €	178 500 €	543 500 €	-43 500,00
	tranches S : sécurisation fils BT nus	300 000 €	236 000 €	38 300 €	274 300 €	25 700,00
	tranches S' : sécurisation de petits fils BT nus	190 000 €	190 400 €	10 100 €	200 500 €	-10 500,00
	tranche C : aménagements esthétiques	800 000 €	447 000 €	365 400 €	812 400 €	-12 400,00
SDPE	aménagements esthétiques A8 ERDF	600 000 €	192 000 €	145 600 €	337 600 €	262 400,00
	Aménagements esthétiques A8 SICAE Est	100 000 €	33 000 €	0 €	33 000 €	67 000,00
	extension avec PCT (sans R2 dans 2 ans) : ERDF	2 000 000 €	364 000 €	249 850 €	613 850 €	1 386 150,00
	extension hors PCT (avec R2 dans 2 ans) : SICAE Est	500 000 €	0 €	64 000 €	64 000 €	436 000,00
Totaux		7 190 000 €	3 686 400 €	1 433 050 €	5 119 450 €	2 070 550 €
INVESTISSEMENTS SOUS MANDAT : Autres programmes syndicaux :						
SEP	Eclairage public : optimisation	1 514 500 €	830 900 €	407 900 €	1 238 800 €	275 700,00
	Eclairage public	1 600 000 €	706 164 €	241 000 €	947 164 €	652 836,00
SGCT	Génie civil de communications électroniques	510 000 €	380 500 €	141 100 €	521 600 €	-11 600,00
Totaux		3 624 500 €	1 917 564 €	790 000 €	2 707 564 €	916 936 €
TOTAUX GENERAUX		10 814 500 €	5 603 964 €	2 223 050 €	7 827 014 €	2 987 486 €

Le Bureau syndical valide les listes de travaux ci-après :

Au titre du FACÉ :

FAB- Extensions à Andelarre, Augicourt, Buffignécourt, Cornot, Gourgeon, Le Magnoray, Renaucourt, La Roche –Morey et Vallerois-le-Bois.

FAB - Renforcements à Amance, Anchenoncourt-et-Chazel, Fleurey-les-Saint-Loup, Oricourt, Pontcey, Sauvigney-les-Pesmes et Soing-Cubry-Charentenay.

FC – Aménagements esthétiques à Cerre-les-Noroy, Chaumerenne, Montarlot-les-Rioz, Montboillon, Nouvelle-les-Cromary, Oppenans, Pesmes et Villersexel.

FS- Sécurisation de fils nus à Framont.

FSp- Sécurisation de fils nus de petites sections à Savoyeux.

Au titre du programme syndical :

Aménagements esthétiques du programme A8 avec ERDF à Arc-les-Gray, Noidans-les-Vesoul et Villersexel.

Extensions à Amblans-et-Velotte, Andelarre, Boulot, Breuchotte, Chambornay-les-Bellevaux, Champagny, Champlitte, Chaumerenne, Etuz, Fougerolles, Frahier-et-Chatebier, Framont, Héricourt, Magny-Vernois, Mignavillers, Mollans, Placher-Bas, Pontcey, Port-sur-Saône, Rioz, Sauvigney-les-Pesmes, Scy-sur-Saône et Traitiefontaine.

Eclairage public à Andelarre, Arc-les-Gray, Cirey, Calmoutier, Cerre-les-Noroy, Chaumerenne, Cognières, Larret, les Magny, Magny-Vernois, le Magnoray, Montboillon, Montarlot-les-Rioz, Neuville-les-Cromary, Noidans-les-Vesoul, Port-sur-Saône, Pesmes, Pontcey, Renaucourt et Rioz.

Optimisation des installations d'éclairage public à Beaujeu-Saint-Vallier, Betaucourt, Bourguignon-les-Morey, Breurey-les-Faverney, Cendrecourt, Champlitte, Echenoz-le-sec, Fleurey-les-Saint-Loup, Fontenois-la-Ville, Fontenois-les-Montbozon, Malvillers, Melisey, Moimay, Pomoy, Quers, La Roche-Morey, Saint-Marcel, Scye, Tartécourt et Voray-sur-l'Ognon.

Génie civil de communications électroniques à Amance, Anchenoncourt, Arc-les-Gray, Boulot, Buffignécourt, Cerre-les-Noroy, Chaumerenne, Le Magnoray, Mignavillers, Montarlot-les-Rioz, Montboillon, Neuville-les-Cromary, Pesmes, Pontcey, Renaucourt, Rioz, Sauvigney-les-Pesmes et Valleriois-le-Bois.

DELIBERATION N°2 – Participation du SIED pour les travaux d'économies d'énergie

Le Bureau syndical décide d'étendre la règle de financement des travaux de renouvellement avec économie d'énergie d'au moins 40% fixée par la délibération n°2 du Comité syndical du 29 septembre 2012 modifiée, aux luminaires de moins de 15 ans, équipés d'une vasque et disposant d'un flux lumineux direct sortant du luminaire et dirigé vers le ciel inférieur à 20%.

Il approuve les fiches du guide des participations financières pour les communes de catégorie 3 ou 4 annexées à la présente délibération.

DELIBERATION N°3 – Indemnité pour la location d'un terrain

Le Bureau syndical accepte le versement d'une indemnité globale et forfaitaire de 1 620 € à un propriétaire en contrepartie de la mise à disposition d'un terrain de 54 m² en vue de l'implantation d'un poste de transformation et charge Monsieur le Président de signer la convention correspondante.

DELIBERATION N°4 – Télétransmission et dématérialisation

Le Bureau syndical décide d'adhérer au dispositif « ACTES » de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat et décide de retenir DEMATIS comme tiers pour ces télétransmissions.

Il charge Monsieur le Président de signer tout document relatif à cette procédure.

DELIBERATION N°5 – Chaufferie de Marnay

Le Bureau syndical valide le projet des travaux de construction de la chaufferie automatique au bois de Marnay et de son réseau de chaleur ainsi que le dossier de consultation des entreprises présenté par le Président avec une estimation du coût des travaux égale à environ 1 005 000 €HT.

Il décide du lancement d'un appel d'offres en procédure adaptée avec négociation et allotissement, adopte le dossier de consultation des entreprises ainsi que les critères de sélection des candidats définis à l'article 4 du règlement de consultation.

Il autorise le Président à procéder au lancement de l'appel d'offres, retient la société DEMATIS pour la dématérialisation de cette consultation et charge le Président de l'examen des offres, de la négociation avec les entreprises retenues, de la détermination des mieux-disants et de la signature des marchés.

DELIBERATION N°6 – Désignation du délégué des élus au CNAS

Le Bureau syndical désigne, après que celui-ci se soit porté candidat, Monsieur Gilles MARTINET pour représenter le SIED 70 au collège des élus du CNAS.

BUREAU SYNDICAL : SÉANCE DU 29 JUILLET 2014

DELIBERATION N°1 – Financement des travaux

Le Bureau syndical adopte les modifications des dispositions de la délibération n°2 du Comité syndical du 29 septembre 2012 concernant le financement des travaux d'électrification des bâtiments agricoles et de renforcement des réseaux existants nécessités par de nouvelles demandes de puissances supérieures à 120 kVA

Il valide les guides des participations financières pour les communes de catégorie 3 et 4 selon les 2 fiches mises à jour et précise que ces dispositions sont applicables à tout dossier où aucune information financière n'a été transmise à la commune ou au demandeur des travaux.

DELIBERATION N°2 – Programme 2014 des travaux d'électrification aidés par le CAS FACÉ

Le Bureau syndical arrête les sous programmes 2014 FABe, FABr, FC, FS et FSp du CAS FACÉ aux listes jointes en annexes.

DELIBERATION N°3 – Programme 2014 des travaux d'électrification non aidés par le CAS FACÉ

Le Bureau syndical valide les listes de travaux ci-après :

Au titre des aménagements esthétiques du programme A8 d'une part avec ERDF à Arc-les-Gray, Genevrey, Gy, Marnay, Noidans-les-Vesoul, Rioz, Villers-le-Sec, Villersexel et Vilory et, d'autre part, avec la SICAE Est à Aroz et Barges.

Au titre des extensions du réseau de distribution publique d'électricité à Amance, Amblans-et-Velotte, Andelarre, Barges, Boulot, Breuchotte, Breurey-les-Faverney, Chagey, Chambornay-les-Bellevaux, Chambornay-les-Pin, Champagny, Champey, Champlitte, Charmoille, Chaumerenne, Conflans-sur-Lanterne, Courcuire, Courtesoult-et-Gatey, Dampierre-sur-Salon, Delain, Etuz, Fay-les-Autrey, Faucony-la-Mer, Fougerolles, Frahier-et-Chatebier, Framont, Genevreville, Gevigney-et-Mercey, Grandvelle-et-le-Perrenot, Héricourt, Lievans, Luze, Le Magnoray, Magny-Vernois, Marnay, Mignavillers, Mollans, Montagney, Neuville-les-Cromary, Palante, Pesmes, Pin, Plancher-Bas, Pontcey, Port-sur-Saône, Quincey, Raincourt, Rioz, Saulx, Sauvigney-les-Pesmes, Scy-sur-Saône, Traitiefontaine, Traves, Vadans, Valleriois-Lorioz, Velet, Villers-Pater et Volon.

DELIBERATION N°4 – Programme 2014 des travaux d'éclairage public

Le Bureau syndical valide les listes de travaux ci-après :

Au titre des travaux d'optimisation des installations d'éclairage public :

a/ Travaux dont les communes ont conservé la maîtrise d'ouvrage à Ailloncourt, Bassigney, Baudoncourt, Chancey, Chavanne, Dampierre-sur-Salon, Francheville, Jussey, Malans, Mantoche, Melisey, Mercey-sur-Saône, Mignavillers, Motey-sur-Saône, Provenchère, Sauvigney-les-Pesmes, Velet et Villers-sur-Saulnot.

b/ Travaux dont la maîtrise d'ouvrage a été déléguée au SIED 70 à Aboncourt-Gesincourt, Andelarre, Argillières, Augicourt, Battrans, Beaujeu-Saint-Vallier-Quitteur, Betaucourt, Blondfontaine, Bouhans-et-Feurg, Bourguignon-les-Morey, Breuchotte, Breurey-les-Faverney, Briaucourt, Cendrecourt, Champlitte, Champtonnay, Chapelle-Saint-Quillain, Chargey-les-Gray, Chassey-les-Monbozon, Chauvirey-le-Chatel, Cirey, Colombier, Combeaufontaine, Cornot, Corravillers, Corre, Fedry, Fleurey-les-Saint-Loup, Fondremand, Fontenois-la-Ville, Fontenois-les-Montbozon, Francalmont, Georfans, Gouhenans, Gurgeon, Grandvelle-et-le-Perrenot, Gray-la-Ville, Gy, Larians-et-Munans, Lavigney, La Malachère, Malvillers, Marast, Marnay, Moimay, Molay, Montigny-les-Cherlieu, Mont-Saint-léger, Passavant-la-Rochère, Pennesières, Plancher-Bas, Pomoy, Quers, Raincourt, Renaucourt, Rigny, La Roche-Morey, Ruhans, Saint-Ferjeux, Saint-Marcel, Saint-Valbert, Savoyeux, Scye, Soing-Cubry-Chatentenay, Tartecourt, Le Tremblois, Le Val de Gouhenans, Vauvillers, Vellefaux, Villersexel, Villers-le-Sec et Voray-sur-l'Ognon.

Au titre des travaux réalisés sur les installations d'éclairage public : à Amance, Ancier, Arc-les-Gray, Auvet-et-la-Chapelle, Beaujeu-Saint-Vallier-Quitteur, Bouhans-et-Feurg, Bouhans-les-Montbozon, Breuchotte, Bucey-les-Gy, Calmoutier, Cerre-les-Noroy, Champtonnay, Charmoille, Chaumerenne, Cirey, Cognières, Corbenay, Corravillers, Dampierre-sur-Salon, Fondremand, Fougerolles, Fresnes-Saint-Mamès, Gevigney-et-Mercey, Grandvelle-et-le-Perrenot, Gray, Gray-la-Ville, Gy, Héricourt, Larret, Luze, Le Magnoray, Les Magny, Magny-Vernois, Mailley-et-Chazelot, Malvillers, Marnay, Montagney, Montarlot-les-Rioz, Montboillon, Mont-Saint-léger, Neuvelles-les-Cromary, Noidans-les-Vesoul, Pesmes, Pontcey, Port-sur-Saône, Pusey, Pusy-Epenoux, Quenoche, Quincey, Raddon-et-Chapendu, Renaucourt, Rioz, Rupt-sur-Saône, Saint-Valbert, Secenans, Ternuay-Saint-Hilaire, Tromarey, Valleriois-Lorioz, Vars, Velet, Velleguindry-et-Levrecey, Villersexel, Villers-Pater, Vilory et Vougecourt.

DELIBERATION N°5 – Programme 2014 des travaux de Génie civil de communications électroniques

Le Bureau syndical valide les listes de travaux de Génie civil de communications électroniques à Amance, Anchenoncourt, Arc-les-Gray, Autrey-les-Cerre, Beaujeu-Saint-Vallier-Quitteur, Boulot, Breurey-les-Faverney, Bucey-les-Gy, Buffignécourt, Calmoutier, Cemboing, Cerre-les-Noroy, Chambornay-les-Pin, Champagne, Champtonnay, Chaumerenne, Fesne-Saint-Mamès, Genevrey, Gevigney-Mercey, Gray-la-Ville, Gy, Luze, Le Magnoray, Marnay, Mignavillers, Montagney, Montarlot-les-Rioz, Montboillon, Neuvelles-les-Cromary, Pesmes, Pontcey, Pusey, Pusy-Epenoux, Quincey, Renaucourt, Rioz, Rupt-sur-Saône, Saint-Bresson, Sauvigney-les-Pesmes, Scye-sur-Saône, Scye, Ternuay-Saint-Hilaire, Traves, Tromarey, Valleriois-le-Bois, Velet, Villersexel, Villers-Pater, Vilory et Volon.

DELIBERATION N°6 – Territoire des communes bénéficiaires du CAS FACÉ

Après que le Président ait rappelé les conséquences du décret n°2013-46 du 14 janvier 2013 relatif aux aides pour l'électrification rurale, le Bureau syndical l'autorise à présenter les demandes de dérogations pour le maintien au bénéfice du Compte d'Affectation Spécial d'aide au financement de l'électrification rurale (CAS FACÉ) des communes ci-après :

- 1/ Ancier, Baudoncourt, Breuches, Brévilillers, Chalonvillars, La Chapelle-les-Luxeuil, Frotey-Les-Vesoul, Magny-Vernois, Quincey et Tavey car toutes ces communes sont alimentées avec des structures HTA aériennes relevant plus d'une desserte rurale qu'urbaine ;
- 2/ Pusey est la seule commune de l'unité urbaine de Vesoul à être desservie par la SICAE Est ;
- 3 /Intégralité du territoire de la commune de Rioz (qui en a fait la demande par délibération de son conseil municipal du 3 juillet 2014) ;

Dans le cas où les dérogations ci-dessus seraient validées par le Préfet, le Bureau syndical charge le Président des adaptations à apporter à la répartition de la maîtrise d'ouvrage avec ERDF.

DELIBERATION N°7 – Conseil en énergie partagé pour l'éclairage public de la CAV

Le Bureau syndical accepte que le SIED 70 réalise une étude sur l'installation d'éclairage public de la Communauté de Communes de l'agglomération de Vesoul (CAV) sur la base de celle effectuée pour la ville de Vesoul et fixe à 2,75 €/luminaire la participation de la CAV.

DELIBERATION N°8 – Achat de matériels d'éclairage public à caractère esthétique

Le Bureau syndical décide du lancement d'une procédure d'accord-cadre pour l'achat de matériels d'éclairage public à caractère esthétique pour une durée maximale de 4 ans, approuve le dossier de consultation des entreprises présenté et charge le Président de la signature des marchés avec les entreprises qui auront été retenues par la Commission d'Appel d'offres.

DELIBERATION N°9 – Mesure concernant le personnel

Le Bureau syndical décide de la suppression d'un poste de technicien principal de 2^{ème} classe, et de la création d'un poste de technicien principal de 1^{ère} classe.

DELIBERATION N°10 – Plateforme d'ingénierie « Habitat-Aménagement »

Le Bureau syndical charge le Président de signer le protocole d'accord pour la création de la plateforme d'ingénierie « Habitat-Aménagement » mutualisée des organes périphériques du Conseil général de Haute-Saône qui porte sur le reste de l'année 2014 et précise que le Bureau devra donner son accord et se prononcer sur les conditions d'une éventuelle intégration du SIED 70 à cette plateforme d'ingénierie prévue au 1^{er} janvier 2015.

DELIBERATION N°11 – Poste de responsable des services du SIED 70

Après que le Président ait indiqué que le directeur actuel du syndicat a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} mai 2015, le Bureau syndical décide de la création d'un poste de responsable des services du SIED 70 en vue de ce remplacement, et charge le Président ou son délégué de procéder au recrutement.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE

20, avenue des Rives du Lac, 70000 Vaivre-et-Montoille ☎ 03.84.77.00.00 ✉ 03.84.77.00.01

E-Mail : contact@sied70.fr

Le SIED 70 est autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité